

Date Convocation 21/03/2023	<p>Le Vingt Huit Mars Deux Mille Vingt Trois à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 18 : Bruno NOURY, Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Michel BOURGERY, Judith LE RALLE, Laurent CHAUVET, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, , Sophie FERRY, Valérie AURIAUX, Manuella AUGEREAU, Rémy BONNIN, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Benoît GABORIT</p> <p>PROCURATIONS 5 : Anne-Claude CABILIC, Michel BRUNEAU, Jérôme GEAY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Line CHARUAU qui ont donné respectivement procuration à Carole CHARUAU, Judith LE RALLE, Bruno NOURY, Patrice BERNARD et Benoît GABORIT</p> <p>ABSENTS 4 : Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Didier Gustave MARTIN et Stéphane GILOT</p> <p>SECRETAIRE : Remy BONNIN</p>
Date Affichage 21/03/2023	
Nombre de Conseillers	
- en exercice 27 - présents 18 - procurations 05 - absents 04	

31-DECHETS -TARIF POUR PRODUIT « PIERRE DE PAYS » ISSU DU POLE DE LA GRAVAIRE

Rapporteur : Isabelle CADOU

Compte tenu de l'apport important de gravats sur le Pôle de la Gravaire, des campagnes de criblage et concassage ont lieu. Elles permettent d'isoler une quantité de pierres de pays. Il convient de désengorger le site et ainsi permettre leur commercialisation pour les particuliers et les professionnels.

Considérant que le stock actuel de pierres de pays issu de l'exploitation des gravats arrivant sur le Pôle de la Gravaire permet une commercialisation

Considérant que la pierre de pays est un produit à valoriser, à promouvoir,

A titre indicatif, le m³ de pierres de pays sur le pont bascule du pôle de la Gravaire correspond à 1460 kg soit 1,460 tonnes

Le rapporteur propose d'établir un tarif, jusqu'au 31/12/2023, à 70€ la tonne ou 0.07€ le kg (soit à titre indicatif environ 100€ le m3).

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **FIXE** le tarif de la pierre de pays jusqu'au 31 décembre 2023 à 70€ la tonne ou 0.07€ le kg (soit à titre indicatif environ 100€ le m3).
- ♦ **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous documents utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le maire,